



PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC / P161368

Unité de Gestion des Reformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) Services Centraux de la BEAC

Avenue Monseigneur Vogt, Boîte Postale 1917 – Yaoundé – République du Cameroun
Tél. (237) 222 23 40 30/60 Fax : (237) 222 23 33 29

Commission de Passation des Marchés – Composante BEAC du Projet

Institution : Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé - Cameroun

Nom du projet : Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC – P161368

Don IDA n° : 62290

Titre de services : Services de consultants pour l'élaboration d'une stratégie régionale d'inclusion financière et l'institution d'un dispositif de suivi et de promotion de l'accès aux services financiers dans la CEMAC.

Bénéficiaire : BEAC

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

N° 019/BEAC/UGRIF/PRCIFRC/2019-MI

1. La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a sollicité un crédit et un don de l'Association de Développement International (IDA) pour financer le Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC, et a l'intention d'utiliser une partie du crédit pour effectuer des paiements au titre du contrat de *Services de consultants pour l'élaboration d'une stratégie régionale d'inclusion financière et l'institution d'un dispositif de suivi et de promotion de l'accès aux services financiers dans la CEMAC*.
2. **Mission de consultants :**

La mission consiste à :

- réaliser l'étude de diagnostic de l'inclusion financière, y compris celui des données, en termes d'état des lieux des stratégies et initiatives nationales existantes en matière d'inclusion financière, d'évaluation de l'adéquation de l'offre des services financiers et d'identification des principales contraintes à l'inclusion financière dans les Etats membres de la CEMAC. Outre une analyse des défis et des enjeux de l'inclusion financière dans la CEMAC, le diagnostic de l'inclusion financière doit être centré sur sept (07) principaux axes : (i) l'offre de services financiers par les établissements de microfinance; (ii) l'offre de services bancaires à destination des PME/PMI¹ et des populations à faibles revenus; (iii) la demande de services financiers et la mobilisation de l'épargne domestique; (iv) la digitalisation financière et l'offre des services de paiement (mobile money, banque mobile, etc.) ; (v) la protection des consommateurs de services financiers ; (vi) l'offre d'assurance à destination des populations à faibles revenus ; et (vii)

¹ PME : petites et moyennes entreprises ; PMI : petites et moyennes industries.

l'éducation financière. Le diagnostic devrait également refléter les meilleures pratiques internationales pour accélérer les progrès en matière d'inclusion financière numérique. Cela comprend l'analyse comparative entre les pays membres de la CEMAC et d'autres pays de la région (et du monde) ayant des niveaux de développement du secteur financier similaires ainsi que les pays qui fournissent des objectifs ambitieux pour améliorer rapidement l'inclusion financière numérique ;

- **élaborer et finaliser un document de stratégie régionale d'inclusion financière pour la CEMAC**, qui décline les actions/mesures à mettre en œuvre, d'une part, au niveau régional par les organes et institutions communautaires de la CEMAC (BEAC, COBAC et GIMAC), et d'autre part, au niveau national par les Autorités publiques de chaque pays pour promouvoir l'accès aux services financiers de base pour le plus grand nombre ;
- **proposer un dispositif statistique de collecte, de traitement et de diffusion des données sur l'inclusion financière**, à travers le *mapping* des indicateurs à suivre, l'élaboration des supports et du cadre réglementaire de collecte des données nécessaires pour le suivi de ces indicateurs, la proposition d'une architecture institutionnelle et organisationnelle de traitement et de diffusion des indicateurs sur l'inclusion financière, etc. ;
- **proposer un dispositif institutionnel de supervision et de mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière**. Il s'agira ici de proposer une architecture organisationnelle optimale impliquant aussi bien les acteurs nationaux que régionaux dans la réalisation et la supervision de la stratégie régionale d'inclusion financière ;
- **d'effectuer des actions de formation et de proposer des axes de renforcement des capacités des équipes en charge du suivi de l'inclusion financière à la BEAC et dans chaque pays**.

La durée de la mission est estimée à **dix-huit (18) mois** et la date prévue pour le démarrage est pour la fin du mois de **décembre 2019**.

Les termes de référence (TDR) qui donnent les détails de la mission du consultant peuvent être consultés sur le site web de la BEAC à l'adresse www.beac.int.

3. L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) représentant le Secrétariat Général de la BEAC, invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Le cabinet doit être de renommée internationale disposant, au cours des dix dernières années, d'expérience confirmée dans la réalisation des travaux similaires, notamment le développement de l'inclusion financière dans les pays en développement en général et en Afrique en particulier. Les CV des experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement des de projet d'investissement, (le Règlement) » de juillet 2016 révisé en novembre

2017, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de **conflit d'intérêts** sont applicables.

5. Les candidats peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires de la coentreprise sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont retenus.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualification de Consultant** telle que décrite dans le «Règlement ».

De plus amples informations peuvent être obtenues tous les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous de 09 heures à 14 heures (heures locales).

6. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées par courrier électronique au plus tard **le 20 novembre 2019**.

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

736, avenue Monseigneur Vogt, B.P. : 1917 Yaoundé - CAMEROUN

Tél : (+237) 22 23 40 30/60, Fax : (+237) 22 23 33 29

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Projet, Représentant le Secrétaire Général de la BEAC, Porte 1208, Email : adoum@beac.int copie dzou@beac.int.

Yaoundé, le 04 novembre 2019

Le Coordonnateur du Projet

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE D'ACCOMPAGNER LA BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE DANS L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE REGIONALE D'INCLUSION FINANCIERE DANS LA CEMAC

00000

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Selon le rapport d'évaluation du secteur financier de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), mené par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale en 2016, le secteur financier de la CEMAC, en dépit des avancées récentes, reste peu profond, faiblement inclusif et essentiellement dominé par les banques. Ce constat, et bien d'autres, ont amené les Chefs d'Etats de la CEMAC à adopter un programme de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC), dont l'un des objectifs porte sur le renforcement de l'inclusion financière.

Bien qu'ayant connu d'importants progrès ces dernières années en matière de développement du mobile money, avec un taux de pénétration de la monnaie mobile par le téléphone portable passé de 2,4% à 13,7 % de la population adulte, l'inclusion financière demeure un défi majeur pour la CEMAC en raison d'un faible accès aux services financiers de base et/ou d'une faible utilisation de ceux-ci, matérialisés notamment par :

- une couverture géographique bancaire qui reste limitée, avec 2,1 agences et guichets de banques et environ 3 distributeurs automatiques de billets pour 100 000 habitants, par comparaison avec la moyenne des pays en développement qui se situe à 19,6 guichets automatiques pour 100 000 habitants ;
- un accès au financement bancaire très circonscrit, le nombre d'emprunteurs ne représentant qu'à peine 2,5 % de la population adulte, contre 6 % en moyenne en Afrique subsaharienne ;
- un taux de bancarisation moyen encore réduit, à 14,6 % contre une moyenne de 34,2 % en Afrique subsaharienne.
- un écart persistant entre hommes et femmes dans l'accès aux services financiers et leur utilisation. L'écart est d'environ 8 points de pourcentage pour la détention d'un compte dans une institution financière et de près de 10 points de pourcentage pour l'utilisation des paiements numériques. Les comptes d'argent mobile constituent un domaine prometteur, où l'écart au Gabon, au Cameroun et en République du Congo est inférieur à 6 points de pourcentage.

Pour combler ce retard, la BEAC et la COBAC ont engagé, depuis le début des années 2000, plusieurs initiatives en faveur de la promotion de l'inclusion financière dans la CEMAC dont : *i*) la modernisation des infrastructures des systèmes de paiement, *ii*) le développement des centrales d'informations financières et, *iii*) l'adoption de cadres réglementaires propices au développement maîtrisé des nouveaux moyens de paiement,

ainsi que ceux favorisant la transparence en matière de tarification bancaire et la protection des consommateurs des services financiers.

Les Etats membres de la CEMAC ont, de leur côté, conduit de nombreuses actions de promotion de l'inclusion financière, mettant l'accent sur des mécanismes d'appui à l'accès au financement des petites et moyennes entreprises et des populations à revenus modestes, particulièrement à travers, pour certains, l'élaboration de stratégies nationales d'inclusion financière.

Afin de favoriser la coordination et la mise en œuvre harmonieuse des actions devant concourir à l'élargissement de l'accès aux services financiers dans la Zone, et faisant suite aux recommandations du séminaire régional sur l'inclusion financière en Afrique Centrale organisé avec le FMI en mars 2015 à Brazzaville, la BEAC s'engage, avec l'appui de la Banque Mondiale, dans l'élaboration d'une stratégie régionale d'inclusion financière. Une telle démarche cherche aussi à assurer une meilleure articulation entre la politique régionale en matière de développement du secteur financier et les stratégies nationales existantes ou à adopter.

II. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet repose sur un principe directeur essentiel : la recherche d'une synergie et de complémentarités entre le plan d'actions des mesures à mettre en œuvre directement par la BEAC et les mesures relevant et/ou les dispositifs mis en place ou à établir par les autres acteurs (Etats membres de la CEMAC, COBAC², GIMAC³). Il vise principalement les objectifs suivants :

- **le diagnostic de l'inclusion financière, y compris celui des données, en termes d'état des lieux des stratégies et initiatives nationales existantes en matière d'inclusion financière, d'évaluation de l'adéquation de l'offre des services financiers et d'identification des principales contraintes à l'inclusion financière dans les Etats membres de la CEMAC.** Outre une analyse des défis et des enjeux de l'inclusion financière dans la CEMAC, le diagnostic de l'inclusion financière doit être centré sur sept (07) principaux axes : (i) l'offre de services financiers par les établissements de microfinance; (ii) l'offre de services bancaires à destination des PME/PMI⁴ et des populations à faibles revenus; (iii) la demande de services financiers et la mobilisation de l'épargne domestique; (iv) la digitalisation financière et l'offre des services de paiement (mobile money, banque mobile, etc.) ; (v) la protection des consommateurs de services financiers ; (vi) l'offre d'assurance à destination des populations à faibles revenus ; et (vii) l'éducation financière ;

Le diagnostic devrait refléter les meilleures pratiques internationales pour accélérer les progrès en matière d'inclusion financière numérique. Cela comprend l'analyse comparative entre les pays membres de la CEMAC et d'autres pays de la région (et du monde) ayant des niveaux de développement du secteur financier similaires ainsi que les pays qui fournissent des objectifs

² Commission Bancaire de l'Afrique Centrale.

³ Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale.

⁴ PME : petites et moyennes entreprises ; PMI : petites et moyennes industries.

ambitieux pour améliorer rapidement l'inclusion financière numérique. Les bonnes pratiques internationales à référencer incluent le kit de stratégie de la Banque mondiale sur l'inclusion financière et les documents connexes, les Bonnes pratiques de la Banque mondiale pour la protection du consommateur, les Principes de haut niveau pour l'inclusion financière numérique du G20 GPFI⁵ et autres. Les données *Global Findex*, les données FAS⁶ du FMI, les données d'enquête de la Banque mondiale (enquêtes d'inclusion financière et de protection du consommateur, enquêtes auprès des entreprises et *Doing Business*) et d'autres sources de données pertinentes doivent être utilisées et référencées.

- **la conception et la validation d'un document de stratégie régionale d'inclusion financière pour la CEMAC, qui décline les actions/mesures à mettre en œuvre, d'une part, au niveau régional par les organes et institutions communautaires de la CEMAC (BEAC, COBAC et GIMAC), et d'autre part, au niveau national par les Autorités publiques de chaque pays.** Le document de stratégie régionale d'inclusion financière doit faire ressortir les principales actions dont la mise en œuvre permettrait d'agir sur l'offre de services financiers (renforcement du cadre réglementaire et de supervision, développement des infrastructures de paiement et d'informations financières, promotion des innovations financières, renforcement de la transparence et de la concurrence dans le secteur financier, etc.) et aussi en faveur de la demande (renforcement de la protection du consommateur de services financiers, éducation financière des populations, etc.). Il doit également faire l'état des lieux de la mobilisation de l'épargne domestique dans la CEMAC et décliner les principales mesures (fiscales, réglementaires, etc.) susceptibles d'être mises en œuvre pour promouvoir les instruments d'épargne financière dans la CEMAC ;
- **l'institution d'un cadre de coordination pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière.** Le cadre de coordination constitue l'instance de gouvernance qui sera chargée de faciliter les consultations pendant la formulation et la mise en œuvre de la stratégie régionale, et d'assurer la cohérence des actions engagées par les différentes parties prenantes ;
- **la mise en place d'un cadre opérationnel de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions** arrêtées dans la stratégie régionale d'inclusion financière. Ce cadre constitue un dispositif opérationnel chargé d'assurer le suivi régulier et systématique de la mise en œuvre des actions contenues dans la stratégie régionale, ainsi que l'évaluation des progrès enregistrés ;
- **le développement d'un dispositif statistique de collecte, traitement et diffusion des données (quantitatives et qualitatives) sur l'accès aux services financiers dans la CEMAC.**

La réalisation de ces objectifs permettra de doter la CEMAC d'une stratégie régionale d'inclusion financière, d'un cadre de coordination pour sa mise en œuvre, d'un cadre de suivi-évaluation des progrès en matière d'accès aux services financiers. L'objectif de cet exercice est de s'orienter vers un marché régional performant de produits et services

⁵ Global Partnership for Financial Inclusion

⁶ Financial Access Survey

financiers numériques favorisant l'efficacité, l'innovation et la concurrence et apportant une contribution importante à la croissance économique régionale, aux investissements productifs et à la réduction de la pauvreté.

III. ARTICULATION DES TRAVAUX A REALISER

Les travaux à réaliser dans le cadre du projet s'articulent autour de deux phases : *i*) la phase de diagnostic de l'inclusion financière et d'élaboration du dispositif statistique de collecte, de traitement et de diffusion des données (qualitatives et quantitatives) sur l'accès aux services financiers et ; *ii*) la phase de conception et de validation de la stratégie régionale d'inclusion financière, axée sur des actions concrètes qui peuvent être entreprises aux niveaux national et régional afin de promouvoir un marché de la finance numérique plus compétitif, susceptible d'élargir rapidement l'accès à la majorité de la population. Ces travaux devront être réalisés dans un délai de 24 à 30 mois suivant le chronogramme prévisionnel ci-après :

a) Phase de diagnostic de la situation actuelle de l'inclusion financière dans la CEMAC (décembre 2019 – mars 2020)

Il s'agira au cours de cette phase :

- ***de faire l'état des lieux de l'inclusion financière dans la CEMAC.*** Sur la base de l'analyse documentaire, des données disponibles et des discussions sur le terrain avec les principaux acteurs dans les pays membres de la CEMAC, le diagnostic de l'inclusion financière doit couvrir trois grands volets : *i*) un diagnostic thématique, suivant les sept (07) axes listés supra ; *ii*) un état des lieux des stratégies nationales d'inclusion financière, en retraçant, pour chaque pays de la CEMAC, les mesures engagées ou envisagées par les Autorités publiques en faveur de l'inclusion financière, les acteurs et les populations cibles (ménages, très petites entreprises, petites et moyennes entreprises, secteur agricole, etc.), leur degré de réalisation et les contraintes rencontrées ; et *iii*) une évaluation du dispositif statistique de collecte, traitement et diffusion des données sur l'inclusion financière. Les rapports de diagnostic centrés sur ces différents volets devraient déboucher sur des recommandations relatives notamment aux objectifs et aux grands axes de la stratégie régionale d'inclusion financière, ainsi qu'aux axes d'amélioration du dispositif statistique ;
- ***d'organiser des concertations nationales et régionales pour*** obtenir un retour d'information structuré sur l'analyse ***des stratégies nationales d'inclusion financière***: Les rapports de diagnostic sur l'inclusion financière devront faire l'objet d'une large consultation qui inclut des acteurs du secteur financier (Etats, COBAC, GIMAC, établissements de crédit, établissements de microfinance, établissements de paiement y compris opérateurs de téléphonie mobile, partenaires techniques et financiers, associations des consommateurs etc.). Au cours de la phase d'élaboration des recommandations, l'objectif est d'obtenir un retour d'information structuré sur l'analyse d'un éventail de parties prenantes. Ces consultations avec les parties prenantes devraient inclure les fournisseurs de services financiers (existants et potentiels). Par exemple, les opérateurs de

téléphonie mobile, les entreprises de technologie financière, les plateformes de commerce électronique et les autres entreprises de données et de technologie devraient être inclus, ainsi que les opérateurs historiques tels que les banques et les institutions de microfinance. Les autres parties intéressées comprennent les groupes de consommateurs, les représentants des populations cibles (groupes de femmes, coopératives / producteurs agricoles, MPME, fournisseurs de paiements de volume important y compris G2P, etc.). Un retour d'information structuré doit également être obtenu des responsables du secteur public concernés, notamment des régulateurs du secteur financier, des autorités de la concurrence, des régulateurs des télécommunications et des responsables de la confidentialité des données. Ce retour d'information structuré doit être conçu pour encourager un échange d'informations ouvert avec l'équipe de consultants. Dans certains cas, il peut être plus productif d'échanger des informations par écrit ou d'organiser des réunions en personne. L'objectif à ce stade est de solliciter un feedback honnête pour renforcer le document et non pour parvenir à un accord entre toutes les parties prenantes. À ce stade, le consultant sera chargé d'analyser les contributions reçues et de les utiliser pour élaborer des *recommandations indépendantes sur la base des meilleures pratiques internationales et du contexte local* ;

- **de proposer un mécanisme institutionnel pour superviser la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière.** Les consultants doivent clairement identifier les réformes et les actions à mener au niveau national, ainsi que les responsabilités des organismes régionaux tels que BEAC, GIMAC et COBAC. Ils devraient identifier les domaines dans lesquels de nouvelles lois, réglementations ou infrastructures partagées sont nécessaires pour réaliser une vision régionale d'accélération de l'inclusion financière numérique. Les exemples de sujets pour lesquels une approche commune pourrait être utile comprennent les cadres e-KYC (*know your customer*), l'identification numérique, la protection des données et la confidentialité (équilibre entre la protection de la vie privée des consommateurs et l'innovation).

b) Elaboration du dispositif statistique de collecte, de traitement et de diffusion des données sur l'inclusion financière (janvier – juin 2020)

Outre l'ensemble des données à collecter et des indicateurs à élaborer sur le volet « offre des services financiers », ce dispositif doit couvrir une enquête périodique auprès des utilisateurs des services financiers, afin de suivre les indicateurs sur le volet « demande des services financiers ».

Les travaux de cette étape porteront sur :

- *l'élaboration d'une cartographie/mapping des indicateurs d'inclusion financière à suivre et identification des données à collecter* : à partir d'une revue des indicateurs d'inclusion financière, il sera question de préciser les principaux indicateurs à suivre dans la CEMAC et de définir une stratégie de collecte et de traitement des données nécessaires pour le suivi de ces indicateurs (sources et disponibilité des données, etc.) ;

- *la conception et la validation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière « volet offre des services financiers »* : Sur la base du *mapping* des indicateurs et de l'identification des différentes sources de données, il sera question de définir une stratégie de mise en place d'un système de reporting obligatoire en matière d'inclusion financière. Ces données devraient être ventilées par sexe et inclure des informations sur les plaintes des consommateurs. Il s'agira également de définir les modalités de traitement des données collectées, d'arrêter le cadre d'analyse des indicateurs d'accès aux services financiers et de définir le canevas des supports de diffusion et d'analyse des indicateurs d'accès aux services financiers ;
- *l'élaboration d'un cadre réglementaire optimal (Règlements CEMAC et Instructions) pour la production et la transmission des données par les établissements assujettis ;*
- *l'identification des étapes à suivre pour renforcer la collecte des données 2020 Global Findex dans les six pays membres de la CEMAC, y compris la participation de la Guinée Equatoriale à cet effort.* Prendre des mesures pour tirer parti de la collecte de données Global Findex en 2020 pour les éventuelles demandes de données spécialisées de la CEMAC.
- *la mise en place d'un dispositif d'enquête régulière sur l'accès et l'utilisation des services financiers auprès des consommateurs des services financiers (suivi du volet demande)* : l'enquête sur le volet demande vise à collecter les données et à concevoir des indicateurs permettant d'apprécier l'utilisation des services et produits financiers formels ainsi que l'adéquation entre l'offre et la demande de services financiers sur une base annuelle / régulière. Pour que cet effort soit durable dans le temps, cette collecte de données devrait être combinée à une collecte de données statistiques au niveau national, telle que des enquêtes régulières auprès des ménages menées par les autorités statistiques nationales. Les consultants devraient également proposer la collecte de données fondée sur la technologie, par exemple en exploitant les réseaux de téléphonie mobile pour les efforts de collecte de données et les mesures incitatives et la portée locale éventuelle qui seraient nécessaires pour que cela soit efficace dans le contexte local.

Il sera question de faire le lien avec les dispositifs existants (« Global Findex, *financial capabilities and consumer protection surveys* » de la Banque Mondiale et les enquêtes régulières des Instituts nationaux de statistique sur les niveaux de vie des ménages, etc.) pour proposer une approche réaliste et optimale.

c) Phase de conception et de validation de la stratégie régionale d'inclusion financière et du dispositif statistique (janvier – décembre 2020)

- *Conception du projet de document de stratégie régionale d'inclusion financière dans la CEMAC* : à partir des enseignements tirés de l'étude de diagnostic, et sur la base des expériences et bonnes pratiques internationales, un document de

stratégie régionale d'inclusion financière devra être élaboré. Ce document devra préciser, entre autres, les contraintes à l'amélioration de l'accès aux services financiers, les différentes actions et mesures à mettre en œuvre à l'échelle régionale et aux plans nationaux pour améliorer l'accès aux services financiers, leur chronogramme de réalisation, les principales parties prenantes, le cadre d'évaluation des progrès accomplis, etc. Ladite stratégie régionale devra décliner une vision de l'inclusion financière pour la sous-région et dresser dans un plan, les mesures prioritaires à mettre en œuvre au cours des prochaines années pour améliorer substantiellement l'accès aux services financiers digitaux dans la CEMAC. Elle constituera également un cadre de référence pour les stratégies nationales d'inclusion financière existantes ou en cours d'élaboration au niveau des Etats ;

- ***Organisation des concertations nationales et d'une consultation régionale pour l'examen du projet de document-cadre de politique et de stratégie d'inclusion financière dans la CEMAC*** : Ces consultations auront pour objectifs de présenter le projet de stratégie régionale d'inclusion financière à l'ensemble des acteurs (Etats, COBAC, GIMAC, établissements de crédit, établissements de microfinance, établissements de paiement, partenaires techniques et financiers, associations des consommateurs etc.) en vue de recueillir leurs observations sur les projets de plans d'actions ;
- ***Finalisation du document de stratégie d'inclusion financière dans la CEMAC, à l'aune des observations issues des consultations, et soumission au Comité Ministériel de l'UMAC pour adoption*** ;
- ***Institution d'un Comité régional et des Comités nationaux, chargés de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière*** : Il s'agira en effet de créer un Comité régional de pilotage au sein de la BEAC, et des Comités nationaux de réalisation de la stratégie d'inclusion financière dans les six pays membres de la CEMAC, chargés de suivre l'exécution des mesures adoptées dans la stratégie régionale et d'assister les acteurs responsables de la réalisation de ces mesures ;
- ***Renforcement des capacités des Comités nationaux de mise en œuvre de la stratégie d'inclusion financière et institution d'un dispositif de suivi-évaluation*** : Il s'agira d'organiser des ateliers de renforcement des capacités en faveur des membres des Comités nationaux créés dans les six pays de la CEMAC, pour suivre l'exécution du plan d'actions de la stratégie régionale d'inclusion financière. L'objectif de ces ateliers sera de doter ces instances des outils nécessaires pour une opérationnalisation efficace de leur stratégie nationale d'inclusion financière et une bonne mise en œuvre des axes du plan d'actions régional dont l'application relève de chaque Etat membre. Il sera également question d'instituer un cadre de suivi-évaluation au sein du secrétariat du Comité Régional de Pilotage, qui a en charge la coordination de la stratégie régionale d'inclusion financière.

IV. MISSIONS DU CABINET

Compte tenu de ce qui précède, le cabinet aura pour missions :

- ***de réaliser l'étude de diagnostic sur l'inclusion financière.*** Il devra à cet effet : *i)* proposer une méthodologie et un chronogramme de réalisation de l'étude ; et *ii)* produire les rapports de diagnostic couvrant les trois grands volets énumérés plus haut ;
- ***d'élaborer et de finaliser le document de stratégie régionale d'inclusion financière dans la CEMAC ;***
- ***de proposer un dispositif statistique de collecte, de traitement et de diffusion des données sur l'inclusion financière*** (mapping des indicateurs à suivre, supports et cadre réglementaire de collecte des données nécessaires pour le suivi de ces indicateurs, architecture institutionnelle et organisationnelle de traitement et de diffusion des indicateurs sur l'inclusion financière, etc.) ;
- ***de proposer un dispositif institutionnel de supervision et de mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière.*** Il s'agira ici de proposer une architecture organisationnelle optimale impliquant aussi bien les acteurs nationaux que régionaux dans la réalisation et la supervision de la stratégie régionale d'inclusion financière ;
- ***d'effectuer des actions de formation et de proposer des axes de renforcement des capacités des équipes en charge du suivi de l'inclusion financière à la BEAC et dans chaque pays.***

V. LIVRABLES ATTENDUS DU CABINET

Dans le cadre de sa mission, les livrables ci-après sont attendus du cabinet :

- les rapports d'étude de diagnostic sur l'inclusion financière dans la CEMAC, portant sur les principaux volets listés ci-dessus (versions provisoire et définitive) ;
- la cartographie/mapping des indicateurs d'inclusion financière à suivre et des données à collecter ;
- la stratégie de mise en place d'un système de reporting obligatoire en matière d'inclusion financière ;
- Identifiez clairement les étapes à suivre pour renforcer la collecte des données 2020 Global Findex dans les six pays membres de la CEMAC, y compris la participation de la Guinée équatoriale à cet effort.

- les éléments du dispositif d'enquête régulière et durable sur l'accès et l'utilisation des services financiers auprès des consommateurs des services financiers (suivi du volet demande) ;
- le canevas des supports d'analyse et de diffusion des indicateurs d'accès aux services financiers ;
- le document de stratégie régionale d'inclusion financière dans la CEMAC (versions provisoire et définitive) ;
- l'exposé des motifs et un rapport détaillé décrivant l'organisation du dispositif institutionnel de supervision et de mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière ;
- des supports de formation sur le suivi de l'inclusion financière et la réalisation de la stratégie régionale d'inclusion financière.

VI. PROFIL DU CABINET ET QUALIFICATIONS REQUISES

La mission sera confiée à un cabinet/firme spécialisé, de renommée internationale, et qui doit jouir d'une expérience confirmée dans la réalisation des travaux similaires, notamment le développement de l'inclusion financière digitale dans les pays en développement en général et en Afrique en particulier. Le prestataire devra notamment faire preuve d'une grande capacité de collaboration avec les acteurs locaux, institutionnels et privés œuvrant dans le secteur de la finance inclusive.

Le cabinet devra démontrer ses compétences et son expérience, notamment en termes d'analyse du cadre politique (réglementaire/ juridique et normatif) pour accélérer l'inclusion financière numérique. Il devra en outre démontrer sa capacité à mettre en œuvre une démarche participative, qui associera étroitement les Administrations publiques nationales, les institutions sous-régionales concernées, les professionnels du système financier et les représentants des consommateurs. Une expérience des approches régionales en matière de réforme des politiques serait hautement souhaitable. Les consultants doivent inclure une personne ayant une expérience avérée en matière de méthodologie d'enquête, d'élaboration des questionnaires de collecte et analyse des données relatives à l'accès aux services financiers.

Par ailleurs, les compétences suivantes sont requises :

- maîtrise de la langue française ;
- bonne connaissance de la langue anglaise et de la langue espagnole.

Pour la réalisation de sa mission, le cabinet s'engage à mobiliser les experts nominativement désignés dans son offre (avec CV en annexe) pendant toute la durée de la prestation. Les conditions restrictives de remplacement des experts en cas de force majeure seront décrites dans le Contrat de Prestation de Service.

VII. CALENDRIER PREVISIONNEL

Les travaux du consultant devraient couvrir essentiellement la période 2019-2021, avec quatre grandes phases : *i*) préparation de la mission, *ii*) diagnostic des stratégies et initiatives nationales en matière d'inclusion financière, *iii*) élaboration du document de stratégie régionale d'inclusion financière, et *iv*) formation et renforcement des capacités des équipes de la BEAC et des organes nationaux et régionaux en charge du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière. Ces travaux ne devront pas excéder une durée de trente (30) mois.